

La Lettre de la Direction

Centre Hospitalier La Chartreuse - Dijon

N° 05 - Mai 2018

AGENDA

INSTANCES CH LA CHARTREUSE

Directoire

- 8 juin

CTE

- 18 juin

CME

- 18 juin

Conseil de Surveil- lance

- 22 juin

CHSCT

- 7 juin

INSTANCES GHT 21-52

CSIRMT

- 7 juin

COPIL PSM GHT

- 8 juin

Comité stratégique

- 13 juin

Collège médical GHT

- 19 juin

Commission des Usagers

- 21 juin

MANIFESTATIONS

14 juin

Afterwork (Coolectif
cadres)

20 juin

Caf'Doc :

« L'hypnose en psy-
chiatry » Émile Notté
psychologue



Editorial

L'Unité Médicale d'Accueil d'Orientation (UMAO)



Depuis de nombreuses années, l'Unité Médicale d'Accueil d'Orientation (UMAO) de notre établissement joue un rôle particulièrement important pour coordonner les parcours de soins des personnes que nous prenons en charge. Elle gère les demandes d'hospitalisation et de consultations non programmées, 24 h sur 24 h et 365 jours par an.

Elle est en première ligne pour l'admission des hospitalisations sans consentement, la prise en charge des risques auto ou hétéro-agressifs, l'évaluation de l'adhésion aux soins, du bénéfice risque isolement contention, avec des réponses adaptées sur le plan psychiatrique et somatique. Sa permanence de soins psychiatriques la conduit à coordonner les parcours avec les différents CMP, les structures médico-sociales et les médecins généralistes ou psychiatres libéraux, ainsi qu'avec les services de police, de gendarmerie et la Maison d'arrêt. L'UMAHCO est en lien avec les SAU du CHU, des Hospices de Beaune et de l'hôpital privé de Dijon (Valmy). Elle suit avec une particulière attention toutes les problématiques liées aux soins sans consentement. Elle dispose d'une équipe de qualité et expérimentée. Plus de 3300 passages sont enregistrés chaque année avec des flux journaliers toujours irréguliers.

Conformément à nos projets de réorganisation, l'UMAO s'est mobilisée pour offrir des possibilités d'hospitalisation de courte durée, devenant l'UMAHCO (Unité médicale d'Accueil d'Hospitalisation Courte et d'Orientation). Les hospitalisations courtes sont décidées par les cliniciens, selon des indications adaptées à chaque patient. Un poste d'assistant partagé avec le CHU a été créé afin de faciliter la complémentarité du fonctionnement de l'UMHCO avec le SAU du CHU et mieux accompagner médicalement les hospitalisations courtes. Un temps de psychologue a été aussi dédié à cette activité. Chaque mois depuis début 2018, en moyenne, 15 à 18 personnes bénéficient d'une hospitalisation de courte durée au sein de l'UMAHCO, offrant une alternative à une hospitalisation de plus longue durée dans une unité d'hospitalisation classique. Afin de faciliter les hospitalisations courtes les locaux de l'UMAHCO ont bénéficié d'aménagements (chambre, salle à manger, bureaux de consultation, vestiaires...). Des travaux plus importants sont en cours de réalisation pour le déménagement de l'UMAHCO dans de nouveaux locaux, plus adaptés à l'évolution de ses missions, au printemps 2019.

Un grand merci à l'équipe UMAHCO pour la dynamique positive d'évolution de l'organisation et le travail au quotidien pour offrir un accueil de qualité et sécurisé aux personnes souffrant de troubles psychiques.

Dr Muriel Roy,
Chef du pôle A, Responsable de l'UMAHCO
Bruno Madelpuech,
Directeur du Centre Hospitalier La Chartreuse

Plantation d'arbres offerts par le Rotary Club

Le 7 mai dernier, des arbres offerts par 3 clubs Rotary ont été plantés en présence de l'Association Les Amis de la Chartreuse, des équipes de la Fontaine aux Berlingots et des Rondeaux, structures de soins du Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Cette plantation est un geste symbolique d'attachement à notre environnement et un message de Paix. Les nouveaux habitants du parc sont :

- Un Arbre de fer (Parrotia persica « Vanessa »)
- Un Micocoulier de Provence (Celtis australis)
- Un Chêne pédonculé (« Fastigiata » Quercus robur « Fastigiata »)

Cette manifestation conviviale animée par M. MAITRE, responsable des espaces verts a été unanimement appréciée.



Le CGOS c'est gratuit et ça peut rapporter

Le CGOS fournit des prestations pour les salariés titulaires ou contractuels. Les actions sont financées par une cotisation du Centre Hospitalier. Les agents n'ont rien à verser pour bénéficier des prestations parfois calculées en fonction du quotient familial mais aussi ouvertes à tous sans condition de ressources.

Il y a bien une ou plusieurs prestations qui vous intéressent(nt) tout au long de l'année, quel que soit le montant de votre salaire. Surtout n'oubliez pas de remplir votre dossier en allant sur le site du CGOS. Votre correspondant CGOS, Mme LAFON (poste 4818) est là pour vous aider à accomplir cette démarche.

Prévention des conduites addictives parmi le personnel

Depuis longtemps de nombreux acteurs de l'hôpital demandaient un dispositif d'aide aux équipes qui se trouvaient embarrassées lorsque quelqu'un soupçonnait un comportement d'addiction chez leurs collègues. Depuis plusieurs années, un certain nombre de cas ont d'ailleurs été traités par une action menée conjointement par les équipes, les directions fonctionnelles, les représentants du personnel et la DRH.

Certes, l'aspect disciplinaire n'est pas ignoré puisque sous l'emprise de l'alcool ou d'un produit stupéfiant un agent peut commettre des actes répréhensibles et mettre en difficulté sa propre sécurité comme celles des autres. Toutefois, la dimension santé publique est essentielle dans un hôpital où l'aspect humain et de santé constitue le moteur principal de l'action de tous les professionnels.

Rappelons en effet que cette problématique délicate et humainement sensible peut concerner chaque personne au travail sans distinction de positionnement hiérarchique. La DRH souhaite que les signalements qui lui parviendront permettent une prévention vraiment organisée de ce qui est avant tout une maladie entraînant de nombreuses souffrances tant chez la personne concernée que chez ses collègues et ses proches. Au-delà de l'aspect réglementaire, le plus facile à mettre en place, le dispositif pourra être utilisé à l'initiative de chacun pour déclencher ce qui peut être l'occasion de soutenir un de ses collègues dans sa lutte contre son addiction.

Le dispositif proposé et validé au CTE permettra ainsi à chacun de participer, s'il le souhaite, à ce qui doit être une action d'accompagnement de ses collègues en souffrance et une action de prévention en termes de santé publique.

Prévention de la prolifération des animaux

Grâce aux efforts des responsables de l'entretien du parc et des agents sensibilisés à ce sujet, la vie des animaux sur le site a été organisée. La gestion des chats errants est à peu près maîtrisée mais il ne faudrait pas que les efforts déjà accomplis ne soient mis à mal à cause de la présence d'animaux indésirables attirés par les récipients de nourriture abandonnés çà et là.

En effet, le nourrissage sauvage des chats, lorsque les gamelles sont négligées entraînent une prolifération des rats. C'est pourquoi il convient de respecter les dispositifs mis en place. La solution la plus simple consiste à retirer les gamelles le soir.

Vous pouvez obtenir tout renseignement auprès du service des espaces verts.

Dans le même ordre d'idée, il est rappelé qu'il est interdit de distribuer de la nourriture aux pigeons ainsi que le rappelle le règlement sanitaire départemental en raison des nuisances (salissures par les déjections et transmission de maladies) que ceux-ci peuvent provoquer.

Conseil en développement de carrière : une nouvelle mission pour la DRH

Les missions de la DRH, jadis appelée service de la paie, puis service du personnel, évoluent en fonction des préoccupations des salariés. Aujourd'hui, un agent peut avoir des projets de parcours professionnel tout au long de sa vie.

La DRH a mis en place un dispositif d'accompagnement sous forme d'une évaluation de compétences, de l'évaluation de niveau dans les savoirs de base, ou de coaching en plus des classiques préparations aux concours. Ces dispositifs sont actionnés à la demande de l'agent qui peut ainsi préparer la mise en œuvre de son projet lorsqu'il est déjà défini. La DRH peut l'aider à construire le projet qui doit être anticipé car l'accompagnement prend du temps, souvent plus d'un an.

Un certain nombre d'agents ont déjà bénéficié de ces dispositifs pilotés par le service formation à qui tout un chacun peut s'adresser pour changer de métier ou organiser sa progression de carrière.

Fonction linge

Afin d'améliorer le service rendu aux patients utilisateurs de la Laverie, depuis début mars, les agents de la Fonction Linge collectent chaque jour le linge sale dans les services afin de le traiter le lendemain, dans le but de réduire les délais de retour après traitement et diminuer les risques de perte. Le linge traité est ensuite livré jusque dans les unités de soins.

Les premiers retours sont encourageants car ils permettent aux patients de récupérer leurs vêtements plus rapidement, aux unités d'être livrées au plus près (anciennement livraison sur le quai) et pour le service Fonction Linge, d'avoir la maîtrise de l'ensemble de la chaîne logistique.